

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 24/09/26

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du lundi 21 septembre 2026



L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 15 septembre 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET, Pierre-Michel PIED

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET

**Délibération N° 19-09-2026****CIAS HAUT VAL DE SEVRE – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CAF – MODIFICATION DU NOMBRE D'UTILISATEURS ET DES ADMINISTRATEURS DE L'OUTIL**

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la convention conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales et le CIAS Haut Val de Sèvre relative à l'accès et à l'utilisation de l'outil concerné ;

Vu le projet d'avenant transmis par la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant la nécessité d'adapter le nombre d'utilisateurs aux besoins du CIAS ;

Considérant la nécessité d'actualiser la désignation des administrateurs de l'outil à la suite du départ d'un agent et de garantir la continuité de cette fonction ;

Le Président informe le Conseil d'administration que le CIAS Haut Val de Sèvre bénéficie d'un accès à un outil mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans le cadre de la convention conclue entre les deux organismes.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins du service et des mouvements de personnel intervenus au sein du CIAS, la CAF propose la signature d'un avenant à cette convention.

Cet avenant a pour objet :

- De porter le nombre d'utilisateurs autorisés de 5 à 6 ;
- D'actualiser la désignation de l'administrateur suppléant de l'outil, à la suite du départ de Nathalie CARTIGNY ;
- De maintenir la Directrice du CIAS, Méлина TALON, en qualité d'administratrice de l'outil et de prévoir, par mesure de continuité de service, la désignation d'un administrateur suppléant en désignant la Responsable du Pôle Action Sociale Julie COYNAULT.

Cette actualisation doit permettre de garantir la continuité des accès à l'outil et leur gestion au sein du CIAS.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'avenant à la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales portant notamment le nombre d'utilisateurs autorisés de 5 à 6 et actualisant la désignation des administrateurs de l'outil ;**
- **AUTORISE la désignation d'un administrateur suppléant afin d'assurer la continuité de la gestion des habilitations et des accès à l'outil ;**

- **AUTORISE le Président du CIAS Haut Val de Sèvre à signer ledit avenant ainsi que les documents strictement nécessaires à son exécution.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Céline RIVOLET